

FINAXIS
Société par actions simplifiée
Au Capital de 100.000 Euros
Siège Social :
2 rue de la Michodière – 75002 PARIS
RCS PARIS – 442 408 514

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier mai à 11 heures,

Les associés de la société FINAXIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière, au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane BOUJNAH, Président en exercice, né le 10 octobre 1970 à Créteil (94).

Le Président constate que :

- L'ensemble des associés est présent ou représenté ;
- Le quorum requis est atteint ;
- L'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :



- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président de la société
- Pouvoirs en vue des formalités.

*Certifié conforme à l'original
par le président en date
du 4/05/2025*

1



Le Président rappelle à l'assemblée qu'il souhaite mettre fin à ses fonctions de Président de la société FINAXIS, et propose de nommer un nouveau Président.

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- ✓ De prendre acte de la démission de Monsieur Stéphane BOUJNAH de ses fonctions de Président de la société FINAXIS, à compter du 1er mai 2025 ;
- ✓ De nommer en qualité de nouveau Président de la société FINAXIS, à compter du 1er mai 2025, pour une durée indéterminée :

La société FINANCIÈRE FINAXIS,
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros,
Ayant son siège social au 2, rue de la Michodière – 75002 PARIS,
Immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 943 044 669,
Représentée par son gérant Monsieur Stéphane BOUJNAH,
Né le 10 octobre 1970 à Créteil (94).

En conséquence, la société FINANCIÈRE FINAXIS remplace Monsieur Stéphane BOUJNAH en qualité de Président de la société FINAXIS, à compter du 1er mai 2025.

La Société FINANCIÈRE FINAXIS remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle lui témoigne, et déclare accepter ces fonctions, après avoir précisé remplir l'ensemble des conditions requises par la Loi et les Statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

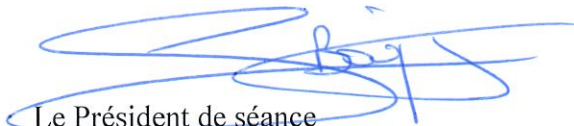
L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, de l'extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales subséquentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Fait à Paris, le 1er mai 2025,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned above the printed name of the signatory.

Le Président de séance
Monsieur Stéphane BOUJNAH